



Administratifs, Techniciens, Maîtrises, Ingénieurs et Cadres

# RESTAURANT D'ENTREPRISE

## Vos réponses à notre sondage relatif à la restauration collective Issac

ArianeGroup

Le + syndical

### Pourquoi ce sondage ?

La CFE-CGC, lors de sa campagne électorale de fin 2019, avait promis de donner la parole aux salariés sur ce sujet majeur de notre qualité de vie au travail. C'est chose faite !

Vos retours vont nous permettre de peser dans le débat de la restauration collective du site en apportant des éléments constructifs aux actuels gestionnaires du CSE-E et ainsi nous positionner en tant que force de propositions.

Ce sondage s'inscrit donc dans cette démarche. Nous vous communiquons les enseignements principaux que l'on peut en tirer ainsi que les résultats détaillés de vos réponses à nos questions.

**Merci de votre participation massive à cette consultation !**

### Vos réponses sont sans appel

Comme pour tout sondage, les questions qui vous ont été soumises peuvent faire l'objet de critiques ; néanmoins, les messages qui ressortent de votre expression sont assez clairs :

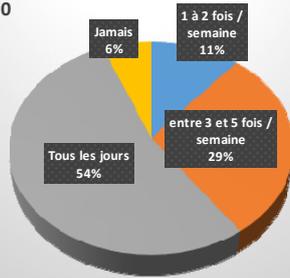
- Mars 2020 marque une rupture dans la fréquentation du restaurant. Vous y mangiez en très grande majorité plus de 3 jours par semaine. Ce n'est désormais plus le cas et vous y déjeunez très majoritairement moins de 2 fois par semaine !
- **La qualité est la principale attente** que vous exprimez vis-à-vis de votre restaurant d'entreprise. A ce titre la qualité constatée depuis mai 2020 est assez contrastée et mérite un réel débat !
- **La sous-traitance est une solution** que vous envisagez majoritairement pour garantir une meilleure qualité à un moindre coût. Toutefois, vous pensez majoritairement que c'est à la direction d'assumer la gestion de ce contrat de sous-traitance et non au CSE-E !
- Avec l'augmentation du télétravail le reversement de la subvention CSE-E sur les repas pose problème ! Vous considérez que la subvention doit être adressée à tous les salariés (sur site ou en télétravail).
- **Tickets restaurant** : les salariés sont en masse favorables à bénéficier de cette subvention via des tickets restaurants lorsqu'ils ne déjeunent pas sur site !
- **Le reversement de la subvention non utilisée** serait très majoritairement à faire via des tickets restaurant, ou un subventionnement du régime obligatoire de prévoyance, très largement devant un reversement vers les autres ASC !

.../...

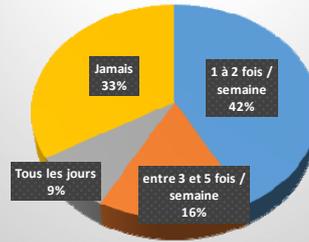
# Les résultats détaillés

## FREQUENTATION HEBDOMADAIRE DE DEJEUNER

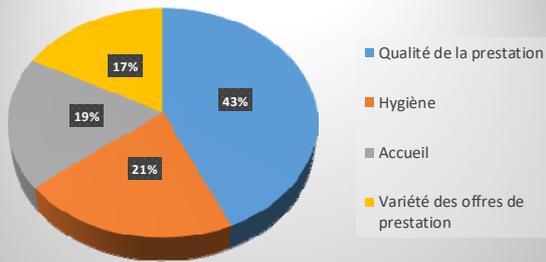
Avant Mars 2020



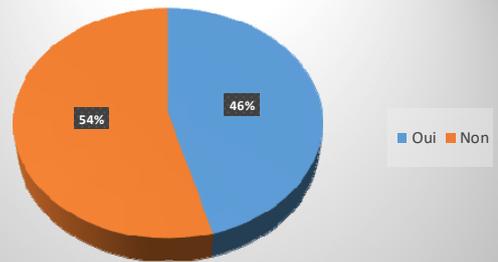
Après Mars 2020



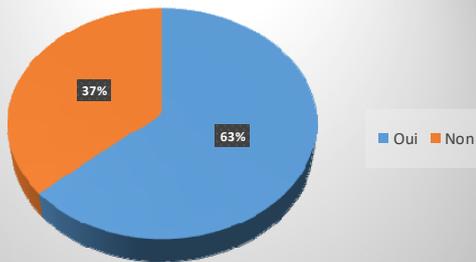
## PRINCIPALES QUALITES ATTENDUES D'UN RESTAURANT D'ENTREPRISE



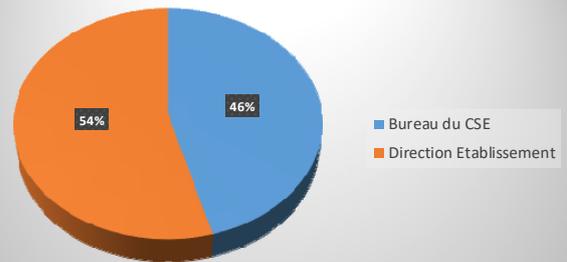
## AVEZ-VOUS CONSTATE UNE BAISSSE DE QUALITE DEPUIS MAI 2020 ?



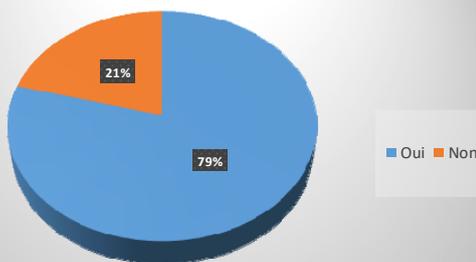
## SOUHAITEZ-VOUS LA SOUS-TRAITANCE DU RESTAURANT D'ENTREPRISE ?



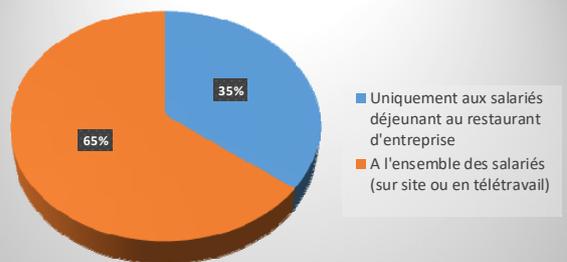
## QUI DOIT-ÊTRE RESPONSABLE DE LA SOUS-TRAITANCE ?



## DEMAIN, SERIEZ-VOUS INTERESSE POUR BENEFICIER DE TICKETS RESTAURANTS ?



## A QUI DOIT-ÊTRE ADRESSEE LA SUBVENTION REPAS ?



## DU FAIT DE LA MOINDRE FREQUENTATION DU RESTAURANT D'ENTREPRISE, COMMENT REVERSERIEZ-VOUS LA SUBVENTION NON-UTILISEE ?

